

Novembre 2022

BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION ANNEE 2022

Depuis 2016, la CCVH met en œuvre un schéma de mutualisation des services, articulé autour de 9 thématiques ou services « supports » partagés avec les communes membres. Une révision de ce schéma de mutualisation a été entreprise en 2021, sur la base des résultats d'une évaluation conduite en 2020.

Cette révision s'est déclinée en 3 axes de travail :

- 1) Faire évoluer les services existants en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation
- 2) Etudier de nouvelles pistes de mutualisation, afin de répondre aux nouveaux besoins exprimés par les communes, notamment dans le cadre des ateliers du projet de territoire et d'enquêtes en ligne
- 3) Actualiser le système de coûts et refacturation du schéma afin qu'il corresponde davantage aux réalités de fonctionnement des services et de la structure

Le nouveau schéma de mutualisation, adopté lors du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, est effectif à partir du 1^{er} avril 2022. Il est composé de 9 services (dont un nouveau, « ingénierie financière », présentés dans le tableau ci-dessous :

Service	Nombre de communes adhérentes¹	Objectifs	Missions/services proposés
JURIDIQUE	6	Apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des demandes écrites adressées par les commune adhérentes (peuvent saisir le service deux fois par mois) - Diffusion de notes juridiques à l'ensemble des communes adhérentes
OBSERVATOIRE FISCAL	11	Permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification sélective des locaux - Préparation et animation des CCID - Assistance fiscale
INGENIERIE URBANISME	19	Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme - Appui juridique à la prise de décision en commune - Ateliers d'urbanisme

¹ Nombre de communes adhérentes au 31 décembre 2020

ASSISTANCE MARCHES PUBLICS	12	Apporter une expertise sur la sécurisation administrative et juridique des marchés publics	Rédaction, passation et exécution de marchés publics
INGENIERIE FINANCIERE	9	Partager la connaissance des dispositifs d'aide et faciliter l'accès aux financements dont les financements européens, peu sollicités par les communes	3 niveaux d'accompagnement : - Guichet d'orientation vers les financements adaptés aux projets des communes - Appui/assistance aux agents des communes dans le montage des dossiers, jusqu'au dépôt - Montage du dossier de demande de subvention ou AAP, jusqu'au dépôt
GROUPEMENT D'ACHAT	10	Permettre aux communes justifiant de besoins communs de se regrouper au sein du processus d'achat dans le but de réaliser des économies d'échelle.	Coordination et regroupement des achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels
RESSOURCES HUMAINES	3	- Apporter une assistance technique aux communes en matière de formation - Mise en œuvre d'une démarche hygiène et sécurité.	- <u>Formation</u> : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes , décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra - <u>Hygiène et sécurité</u> : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, aux évacuations
INFORMATIQUE	18	- Apporter aux communes membres une assistance informatique de 1er niveau - mettre en œuvre un schéma informatique mutualisé et les projets informatiques en découlant (évolution des équipements)	- acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique - création et animation du schéma directeur informatique mutualisé - conduite des projets informatique décidés par les communes concernées
OPERATIONS D'AMENAGEMENT	21	Accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation d'opérations, sur l'ensemble des domaines de construction (neuve ou réhabilitation) et d'infrastructure	- Analyse de la demande, définition du besoin et programmation - Montage financier de l'opération - Pilotage technique - Organisation des acteurs du projet - Commande de prestations - Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

Comme chaque année, au moment du débat d'orientation budgétaire, un bilan service par service est dressé sur les actions mises en œuvre et les potentielles évolutions envisagées pour l'année suivante.

JURIDIQUE

6 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS ; GIGNAC ; LE POUGET ; SAINT ANDRE DE SANGONIS ; SAINT PARGOIRE ; TRESSAN

I. Objectifs et contenu du service

Le service juridique commun est effectif depuis le 1^{er} février 2016. Conformément aux termes de la convention de mutualisation afférente, chaque commune adhérente peut le saisir deux fois par mois sur demandes écrites. Le service a alors pour mission d'apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision (*conseil juridique divers et précontentieux*). Autrement dit, l'objectif du service juridique est, dans la mesure du possible, de proposer aux communes les meilleures solutions opérationnelles s'offrant à elles dans le respect de la réglementation mais aussi de la volonté politique exprimée.

La gestion et le traitement des contentieux ne sont pas intégrés aux missions du service juridique.

II. Bilan des actions mises en œuvre

Au 26 septembre 2022, il était totalisé 215 demandes (dont 203 ont été traitées dans les délais), représentant 945 heures de travail soit l'équivalent de 135 jours consacrés à la mutualisation depuis la mise en place du service commun.

	Saisines	Traitées dans les délais	Temps passé	Equivalent jours
Au 26 septembre 2021	179	167	798	114
Septembre 2021 / Septembre 2022	36	36	147	21
Total	215	203	945	135

Types de saisine		2020/21	2021/2022
1	Notes avec préconisations	19	19
2	Questions réglementation covid 19 / veille juridique	12	7
3	Questions ponctuelles	7	7
4	Précontentieux	4	0
5	Relecture d'actes	2	0

6	Actes de gestion du service	3	3
Total		44	36

La poursuite de la crise sanitaire jusqu'au printemps 2022 et les nombreuses questions réglementaires que l'application des textes successifs en lien avec la gestion de cette crise a suscitées, ont à nouveau impacté l'activité du service.

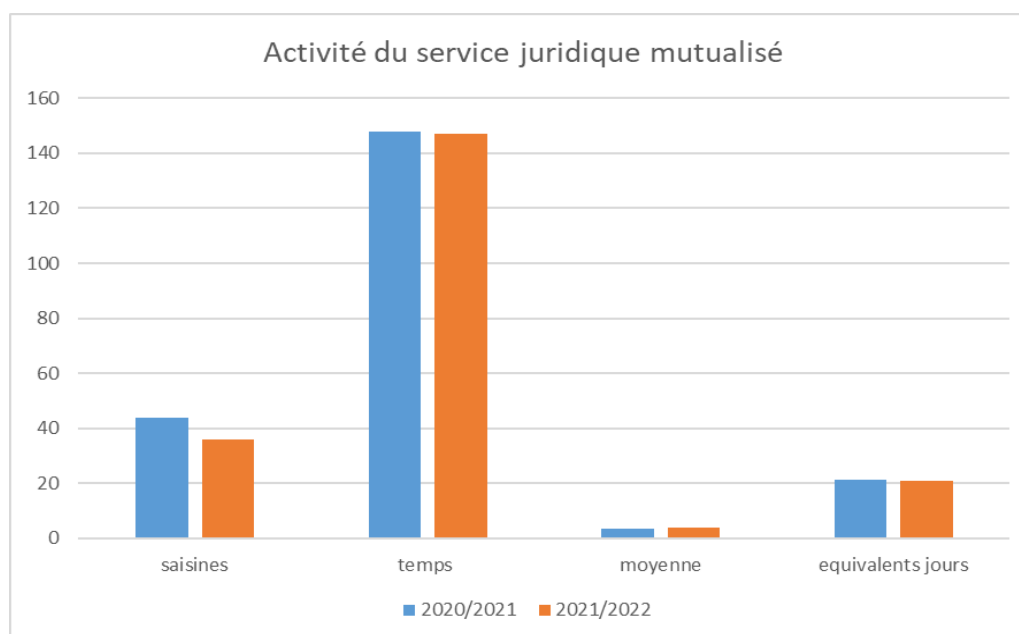
Une veille juridique renforcée a ainsi continué d'être assurée durant cette période et des synthèses relatant l'évolution des mesures en vigueur ont régulièrement été envoyées aux communes.

Ces questions n'ont toutefois que peu grevé l'activité du service en raison d'une part de leur actualité au niveau de la CCVH et de la rapidité d'accès aux informations nécessaires à leur traitement (ex ; règles dérogatoires à la tenue des assemblées, application du pass sanitaire ...).

Contrairement à l'année précédente, le service a fait face à plusieurs demandes nécessitant plus de temps que les 4h/dossier prévus initialement dans la convention. Mais s'agissant à chaque fois de sujets structurants pouvant être utiles à l'avenir, ces temps pourront aisément être amortis sur le traitement de dossiers futurs. (Ex : Réglementation relative bruit, nouvelles procédures face aux édifices menaçant ruine ...)

Ces éléments entraînent les constats suivants :

Malgré la défection de 3 communes, (Suite à la refonte du schéma de mutualisation au 1er avril 2022, les communes de ANIANE, BELARGA et CAMPAGNAN n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion), le volume des saisines est resté sensiblement constant (36 versus 44 en 2021/22). En outre et comme indiqué supra le temps moyen de traitement ayant un peu augmenté (4.08h versus 3.36 h l'année précédente), l'activité du service est demeurée globalement la même (21 équivalents jours)



III. Nouvelles entrées et/ou sorties de communes du service (le cas échéant)

La commune de PUECHABON a sollicité son adhésion au service juridique mutualisé. Cette arrivée :

- pourrait être absorbée dans l'activité du service juridique ; la présence d'un apprenti en alternance permet en effet d'envisager une augmentation du volume des questions traitées et ce d'autant que 3 communes se sont retirées en 2022.
- aurait un impact financier positif en termes de répartition pour l'ensemble des adhérents

Il est par conséquent proposé d'accepter cette demande.

IV. Orientations pour l'année 2023

La convention de mutualisation conclue entre les communes adhérentes et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a été renouvelée à compter du 1^{er} avril 2022.

Pour le service juridique mutualisé, les évolutions proposées avaient été les suivantes :

Axes d'amélioration/évolutions proposées

- Abonnement partagé à la plateforme WEKA qui permet l'accès à de ressources numériques et une assistance juridique
- Développement de l'activité de veille à destination de l'ensemble des adhérents
- Une communication renforcée de la part du service sur le contenu des prestations proposées, afin notamment de favoriser la saisie du service par les communes peu demandeuses

Il apparaît que sur les derniers mois écoulés ces objectifs ont été atteints.

Le choix de la CCVH de changer de base documentaire juridique et d'abandonner LEXIS NEXIS pour les éditions WEKA se révèle particulièrement opportun. En effet, son contenu répond davantage à nos besoins ainsi qu'à ceux des communes adhérentes. Ses ressources en matière de RH et de police administrative ont été ceux les plus utilisés.

OBSERVATOIRE FISCAL

11 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, GIGNAC, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, ST-ANDRE-DE-SANGONIS, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PAUL ET VALMALLE

I. Objectifs et contenu du service

L'observatoire fiscal, en mettant à disposition des communes une expertise et un appui en matière de fiscalité, vise à permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales pour un meilleur dynamisme.

Le service porte deux missions :

- La mise à jour des assiettes fiscales
- L'assistance fiscalité

L'objectif est de faire correspondre la réalité des bases de la collectivité à celles dont dispose le cadastre et de rechercher des anomalies fiscales sur le territoire. Ainsi, l'observatoire fiscal intervient auprès des communes en matière de:

- Vérification sélective des locaux (VSL):
 - Établissement de listes de locaux à vérifiés
 - Suivi des travaux auprès des services fiscaux
- Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)
 - Préparation des CCID
 - Animation des CCID
- Assistance fiscale
 - Politique des taux
 - Étude d'impact sur des réformes à venir etc.

II. Bilan des actions mises en œuvre

Le travail de l'observatoire fiscal pour 2022 repose sur 4 grandes actions :

✧ Préparation et animation des CCID (Commission Communale des Impôts directs)

5 communes ont sollicité l'observatoire fiscal pour organiser leur CCID.

Plusieurs avancées majeures sont à observer :

- Présence de la DDFIP avec une réunion préparatoire en amont
- Ciblage sur les anomalies significatives : superficie, éléments de confort, et changement de catégorie
- Présentation plus visuelle – des photos des logements sont présentées aux commissaires

L'importance de la tenue d'une CCID a également été rappelée.

Deux nouvelles communes de l'observatoire fiscal se sont montrées intéressées par ce service.

✧ Traitement des locaux sans chauffage

L'absence de chauffage constitue lui aussi un point majeur de la sous-estimation des assiettes fiscales.

En prenant seulement les locaux de catégorie 3 à 6 (logements considérés par l'administration comme acceptable), 26% d'entre eux n'ont pas le chauffage !

Avec 99% des locaux en France dotés du chauffage, la correction de cette anomalie constitue une nécessité impérieuse.

La communauté de communes a estimé le manque de recettes fiscales lié à cette anomalie de l'ordre de 240 K€ / an pour l'ensemble du bloc communal. C'est pourquoi il a été demandé à l'administration fiscale de procéder à de l'évaluation d'office sur le chauffage pour les locaux de catégorie 3 à 6 (5 008 logements).

Anaïs Camara, mise à disposition 1 à 2 jours par semaine à la DDFIP, va commencer à traiter ces locaux à partir d'octobre 2022.

Cette avancée majeure a été bien reçu par les communes.

✧ Reclassement des locaux de catégorie 7 et 8

Les locaux de catégorie 7 et 8 (considérés comme insalubre) sont surreprésentés à la CCVH par rapport à la moyenne nationale.

Près de 150 locaux ont été traités par l'administration fiscale.

Sur ces 150 locaux, 91% ont été reclassés, ce qui représente un revenu complémentaire pour les communes de l'ordre de 38 K€ / an.

L'enjeu est désormais de monter en puissance sur ce travail long et fastidieux.

Anaïs Camara, experte fiscalité et mise à disposition de la DDFIP depuis septembre 2022, va permettre de répondre à l'objectif ambitieux mais impérieux de réviser l'ensemble des locaux de catégorie 7 et 8 d'ici 2026, année de réforme des valeurs locatives pour les ménages.

Les communes ont exprimé leur souhait d'avancer au plus vite sur ce sujet. L'enjeu pour les communes de l'observatoire fiscal est de l'ordre de 260 K€.

	Nombre de logement	Reste à faire	Traitement en cours	Traité	% traité
ANIANE	195	173	1	21	10,8%
ARGELLIERS	33	30	-	3	9,1%
GIGNAC	221	189	1	31	14,0%
LE POUGET	130	115	-	15	11,5%
MONTPEYROUX	90	81	-	9	10,0%
POUZOLS	25	22	-	3	12,0%
PUECHABON	44	41	-	3	6,8%
SAINT PAUL ET VALMALLE	26	23	1	2	7,7%
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	251	208	1	42	16,7%
SAINT-JEAN-DE-FOS	193	175	-	18	9,3%
LA BOISSIERE	34	34	-	-	0,0%
	1 242	1 091	4	147	11,8%

✧ Piscines non déclarées

L'administration fiscale a procédé à des évaluations d'office en 2022, ce qui représente un gain pour les communes de l'ordre de 16 K€.

Le travail doit se poursuivre l'année qui vient.

Communes	Identifiées 2021	Enjeu TF Commune (70% piscines)	Traitées 2022	Traitées TF Communes
Aniane	186	10 948	-	-
Argelliers	140	7 601	-	-
Gignac	309	19 992	16	1 294
Montpeyroux	87	4 891	-	-
Le Pouget	130	8 370	-	-
Pouzols	63	3 197	20	1 269
La Boissière			12	861
Puechabon	30	1 737	11	796
Saint-Andre-de-Sangonis	450	31 521	118	10 332
Saint-Jean-de-Fos	125	8 190	-	-
Saint-Pargoire	187	11 831	30	2 372
Saint Paul et Valmalle	87	4 321	-	-
Total	1 794	112 598	207	16 924
	100%		12%	

III. Nouvelles entrées et/ou sorties de communes du service (le cas échéant)

Sortie en 2022 : Saint-Pargoire

Entrée en 2022 : La Boissière

IV. Orientations pour l'année 2023

La montée en puissance de ce service mutualisé et l'avancée majeure sur le traitement des locaux sans chauffage vont impliquer une hausse du coût du service dans les années qui viennent.

La répartition du coût et la question du nombre de communes adhérentes au service seront posées dans le cadre d'un prochain bureau.

Cette commission paritaire avait aussi pour objectif de faire de la pédagogie sur les enjeux à venir en terme de fiscalité, notamment sur la réforme des valeurs locatives des ménages, qui aura lieu en 2026.

L'intérêt d'adhérer à ce service mutualisé est partagé par les communes. Les communes présentes, tout en étant exigeantes sur l'avancement des travaux, se sont montrées satisfaites du service.

INGENIERIE EN URBANISME

19 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, AUMELAS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-BAUZILLE DE LA SYLVE, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, TRESSAN, VENDEMIAN

I. Objectifs du service

Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes pour :

- l'accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme
- l'information thématique des élus
- la mise à disposition de documents
- la réflexion autour de la fiscalité de l'urbanisme
- des outils d'aide à la décision

II. Bilan des actions mises en œuvre

THEMATIQUE 1 : Accompagnement sur le suivi des PLU

MISSIONS	En 2021	En 2022
Réunion PPA en commune	1 réunion PPA	2 réunions PPA
COPIL/COTECH	19 réunions COPIL	28 réunions COPIL
Critique de règlement / CPAUP	2 Règlements + 2 CPAUP	3 règlements
Création de modèle de document	4 modèles créés	Mise à jour des modèles existants
Outils de suivi des procédures PLU	Mise à jour couche SIG	Mise à jour couche SIG
Réunions en interne pour formaliser les avis PPA	0 réunion GT	Maintenant par mails
Passage en commission d'aménagement des dossiers PLU.	0 CA	0 CA
Formalisation de rapport en tant que PPA	1 rapport	2 courriers

THEMATIQUE 2 : Appui juridique à la prise de décision en commune

MISSIONS	2021	2022
Demandes juridiques par mails	27 questions	18 questions
Mise à jour des fiches de la procédure d'élaboration du PLU	4 mises à jour	5 mises à jour
Création de fiches sur les procédures d'évolution des PLU	3 fiches 7 mises à jour	4 mises à jour
Création de fiches	2 fiches	2 fiches
Création de schémas de synthèse sur les procédures PLU	11 mises à jour	4 mises à jour
Notes liées à la rédaction concrète d'un PLU	1 mise à jour	-
Actualité juridique	Mise en place d'une veille	Nombreuses évolutions prises en compte

THEMATIQUE 3 : Ateliers d'urbanisme

MISSIONS	2021	2022
Atelier d'urbanisme	2 en présentiel	-
Groupe de travail	3 en visio	5 en visio

III. Orientation pour l'année 2023

➔ Thématique I : accompagnement sur le suivi des PLU

- Continuer l'accompagnement de l'élaboration des PLU de 3 communes.

- Continuer l'accompagnement de l'évolution de PLU existants pour 5 communes.
- Continuer la relecture du règlement du PLU pour 2 communes (+ 1 nouvelle demande à traiter).
- Accompagner 1 commune dans la création d'une ZAC (en s'y formant).
- Se mettre à disposition des communes qui souhaiteraient faire évoluer leur PLU.

➔ Thématique 2 : appui juridique à la prise de décision

- Continuer les notes pour la rédaction concrète d'un PLU et la mise à jour des fiches.
- Proposer de nouvelles fiches sur la création de ZAC.

➔ Thématique 3 : ateliers d'urbanisme

- Proposer de nouveaux sujets en lien avec les demandes des communes.
- Poursuivre les groupes de travail sur un rythme bimensuel

ASSISTANCE MARCHES PUBLICS

12 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE ; ARGELLIERS ; LA BOISSIERE ; LE POUGET ; MONTARNAUD ; PUILACHER ; SAINT-ANDRE DE SANGONIS ; SAINT-GUILHEM LE DESERT ; SAINT-JEAN DE FOS ; SAINT-SATURNIN ; TRESSAN ; VENDEMIAN

I. Objectifs du service

Le service « Assistance marchés publics » commun, formation restreinte du service marchés de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, a pour mission d'apporter une expertise sur la sécurisation administrative et juridique des marchés publics.

Ce service est chargé d'assister les communes membres dans les domaines suivants :

- **La phase de passation** : aide à la rédaction des pièces, contrôle, lancement, publication, informations à communiquer, etc... jusqu'à la notification du marché
- **La phase d'exécution** : aide à la rédaction d'avenants et déclarations de sous-traitance

II. Bilan des actions mises en œuvre

- 2 procédures lancées pour Aniane et Tressan dans le cadre de l'ancienne convention
- 4 procédures lancées ou en cours pour Aniane, La Boissière et St André de Sangonis dans le cadre de la nouvelle convention

INGENIERIE FINANCIERE

9 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS ; BELARGA. LA BOISSIERE ; LE POUGET ; PUILACHER ; SAINT-GUILHEM LE DESERT ; SAINT-SATURNIN ; TRESSAN ; VENDEMIAN

I. Objectifs du service

En dehors des compétences transférées et dans le cadre d'une bonne organisation des services, les signataires des présentes décident d'organiser un service « Ingénierie financière » commun, formation restreinte du service Prospective de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, ayant pour missions de partager la connaissance des dispositifs d'aide et faciliter l'accès aux financements dont les financements européens, peu sollicités par les communes.

Suite à une sollicitation de la commune pour un projet donné, 3 niveaux d'accompagnement seront proposés :

1. Guichet d'orientation vers les financements adaptés aux projets des communes
2. Appui/assistance aux agents des communes dans le montage des dossiers, jusqu'au dépôt : l'agent monte le dossier en s'appuyant sur le savoir-faire du service (plan de financement, rétro planning, règlement d'aide, délais...)
3. Montage du dossier de demande de subvention ou AAP, jusqu'au dépôt, au même niveau que le travail réalisé pour les dossiers CCVH

II. Bilan des actions mises en œuvre

2 communes ont sollicité le service pour une intervention au niveau I.

- a. Argelliers a saisi le service le 13 mai 2022. Le projet en question portait sur la réfection et l'aménagement de la route de la Boissière. Une réponse sous forme de fiche « bilan d'intervention » a été envoyée par mail le 19 mai 2022.
- b. Saint Guilhem le Désert a saisi le service le 30 septembre pour un projet complexe portant sur l'aménagement de l'espace multi-activités (théâtre de verdure).

GROUPEMENT DE COMMANDES

10 COMMUNES ADHERENTES : ARBORAS ; BELARGA ; CAMPAGNAN ; JONQUIERES ; LA BOISSIERE ; POUZOLS ; SAINT-ANDRE DE SANGONIS ; SAINT-JEAN DE FOS ; SAINT-PAUL ET VALMALLE ; TRESSAN

I. Objectifs du service

Permettre aux communes justifiant de besoins communs de se regrouper au sein du processus d'achat dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Ce service est chargé des domaines suivants :

- Recensement des besoins des communes et de la CCVH sur des thématiques non prises en charge par d'autres services mutualisés susceptibles de permettre des économies d'échelle

- Etude de faisabilité sur les thématiques identifiées (besoins de chaque commune, diagnostic de l'existant, analyse des factures, consultation des entreprises, étude de gains potentiels...)
- Réalisation des groupements de commandes : coordination des délibérations, animation d'une CAO Ad hoc, suivi de l'exécution des groupements, rédaction des pièces administratives (marchés, PV...)

II. Bilan des actions mises en œuvre : service en phase de mise en œuvre

III. Orientations pour l'année 2023

- Un questionnaire sera envoyé aux communes adhérentes pour recenser les besoins 2023.
- Pistes envisagées : Restauration scolaire, nettoyage des locaux, contrôles techniques et réglementaires, fournitures scolaires ou de bureau, etc.

RESSOURCES HUMAINES

3 COMMUNES ADHERENTES : GIGNAC, LE POUGET, MONTARNAUD

I. Objectifs du service

Le service « formation-prévention » commun, formation restreinte du service Ressources Humaines de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, a pour mission d'apporter une assistance technique aux communes en matière de formation et de mise en œuvre d'une démarche de prévention, hygiène et sécurité.

Ce service est chargé des domaines suivants :

- **Formation :**
 - Accompagnement des communes pour l'élaboration de leur plan de formation : état des lieux, recensement des besoins, organisation et suivi des formations obligatoires/statutaires (habilitations électriques, préparation à l'examen AIPR...)
 - Mise en place d'un parcours de formation pour les managers (Itinéraire management)
- **Prévention :** assistance à l'élaboration du Document Unique et à l'évaluation des risques professionnels, partage de procédures (ex : alerte météo/covid...)

II. Bilan des actions mises en œuvre

Le service des ressources humaines a dû faire face à des difficultés liées au départ de plusieurs collaborateurs (trices) au même moment. L'année 2022 a été consacrée pour partie à la restructuration du service. Dès lors, il est proposé de ne pas facturer de service cette année.

INFORMATIQUE

18 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS,

PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, TRESSAN

I. Objectifs du service

- L'amélioration et la rationalisation des investissements dans les domaines
 - o Des télécommunications et services associés
 - o Des matériels de reprographies et services associés
 - o Du parc informatique matériel et services associés
 - o Du parc informatique logiciel et services associés
- La création de services à destination des communes dont
 - o Une assistance informatique de 1er niveau articulée autour de
 - L'acquisition et le déploiement et la maintenance du matériel
 - L'assistance technique et bureautique aux utilisateurs
- Une conduite de projet qui se décline en la création et l'animation du schéma directeur informatique mutualisé et la conduite des projets informatique en découlant décidés par les communes concernées

Le périmètre retenu d'application du service informatique commun lors de l'étude préalable ne concerne pas l'informatique des écoles.

En 2018, un avenant a été adopté permettant au service informatique mutualisé de prendre en charge les machines des écoles acquises après le 1^{er} Janvier 2018

II. Bilan des actions mises en œuvre

Synthèses des interventions par commune dans le cadre de la mutualisation.

- Argelliers
 - o Paramétrage pc
 - o Remplacement de 3 pc
- Bélarga
 - o Dépannage connexion internet mairie
 - o Dépannage connexion internet écoles
 - o Assistance gestion des mails.
- Campagnan
 - o Demande devis pour remplacement poste (non abouti)
 - o Assistance gestion des mails.
- Gignac
 - o Amélioration wifi mairie
 - o Installation 2 pc Police municipale
 - o Dépannage connexion VPN Police municipale
 - o Paramétrage copieurs.
 - o Installation/mise à jour logiciels
 - o Dépannage système pc
- Jonquière
 - o Dépannage système
- La Boissière
 - o Aide récupération données
 - o Installation/mise à jour logiciels

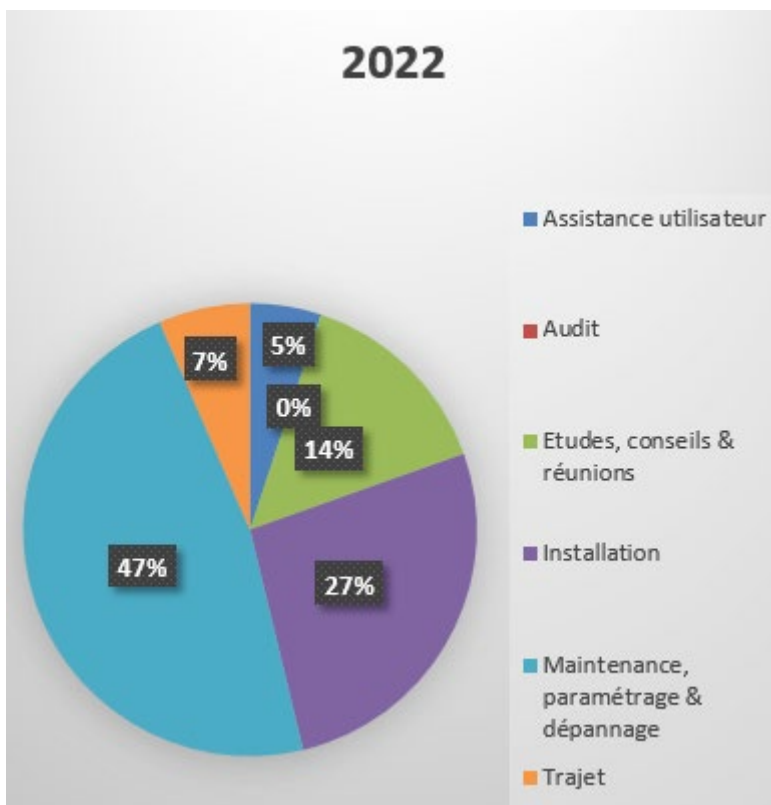
- Installation pc prêté par la CCVH
- Le Pouget
 - Maintenance serveur exchange
 - Remplacement matériel (écran, switch)
 - Dépannage wifi camping
 - Installation logiciel camping
 - Administration utilisateur
 - Mise en service 6 PC Ecole
 - Mise en service 3 PC Mairie (2 pc administratif + 1 Pm)
 - Mise en service 1 PC camping
 -
- Montarnaud
 - Maintenance serveur
 - Dépannage système pc
 - Installations logiciels / pilotes
- Montpeyroux
 - Dépannage réseau
 - Remplacement 1 pc Ecole
 - Installation/mise à jour logiciels
- Pouzols
 - Etude Fibre
 - Dépannage système
 - Dépannage serveur
- Puechabon
 - Assistance messagerie
 - Paramétrage copieur
- Puilacher
 - Assistance utilisateur (télétravail)
 - Assistance messagerie
- St André de Sangonis
 - Migration Serveur
 - Projet/Mise en place VPN
 - Installation/mise à jour logiciels
 - Assistance gestion des mails.
 - Remplacement 3 pc service jeunesse
 - Remplacement 7 pc mairie
 - Dépannage réseau école et mairie
 - Dépannage station d'accueil
 - Dépannage connexion VPN
 - Dépannage matériel
 - Assistance utilisateurs
- St Guiraud
 - Pas de demande en 2021
- St Jean de Fos
 - Maintenance pc: changement 15 disque dur (SSD) Ecole + mairie)
 - Installation 1 PC + double écran
 - Amélioration + réinstallation PC
 - Assistance utilisateurs
- St Pargoire
 - Remplacement 3 PC mairie
 - Installation 3 double écran
 - Dépannage réseau mairie + ALSH

- St Paul & Valmalle
 - o Dépannage Outlook
 - o Dépannage PC
- Tressan
 - o Etude Fibre

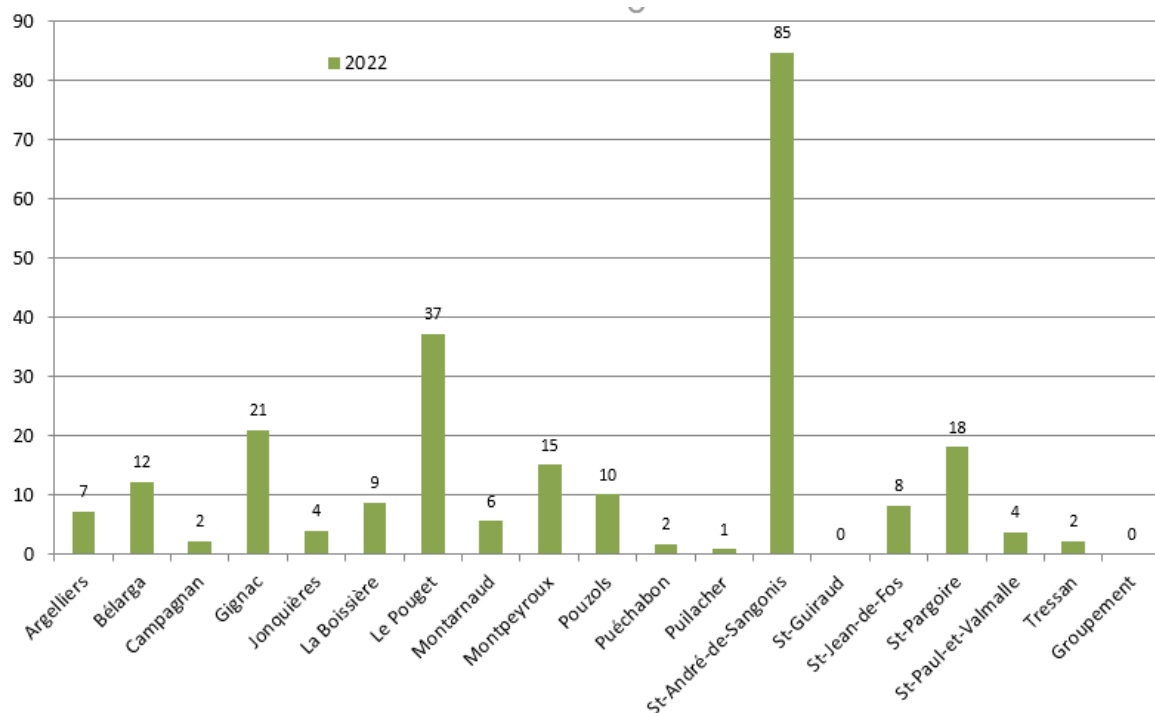
Typologie des activités :

En 2022, les activités réalisées auprès des communes membres ont principalement consisté en de la maintenance, du paramétrage et des dépannages (47%), des installations (27%), des conseils et de l'assistance utilisateurs (14%)

Au total, en 2022, le service mutualisé a été sollicité via 91 tickets qui ont donné lieu à 180 interventions, représentant 325 heures de travail (40% du temps disponible).



Temps passé par collectivité :



III. Orientations pour l'année 2023 :

- Suivi des marchés télécoms et reprographie
- Poursuite des missions d'assistance, dépannage, installation, conseils et réunions.

CONCLUSION GENERALE

Ce bilan du nouveau schéma de mutualisation 2022-2027 permet de mesurer ce qui a été réalisé, d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées et proposer des évolutions pour l'année suivante. Il résulte de la compilation des bilans établis par chaque service, qui sont présentés aux communes membres lors des commissions de gestion paritaire. Sur la base de ce bilan ex post et des échanges avec les communes, des ajustements pourront être envisagés, avec comme objectif une amélioration des résultats escomptés, ajustements qui pourront porter tant sur le contenu de la thématique que sur les modalités de mise en œuvre, le calcul des coûts, etc...